

# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Version 2.5

*Approuvée par le conseil d'administration de Groupe CSL Inc. le 12 décembre 2025*

**AVIS DE PROPRIÉTÉ :** L'information contenue aux présentes est confidentielle et appartient au Groupe CSL Inc. Elle ne doit pas être utilisée, reproduite ou divulguée, en tout ou en partie, à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Groupe CSL Inc.

Cette politique s'applique au Groupe CSL Inc. et ses filiales, et toute référence à « CSL » dans cette politique réfère au Groupe CSL Inc. et ses filiales.

CSL s'engage à combler les besoins en transport de matières premières requis par les industries en respect avec l'environnement.

CSL a pour politique de respecter et, autant que possible, dépasser la législation environnementale, ainsi qu'appuyer ou même diriger les initiatives de développement durable de l'industrie maritime. Cela se traduit par des normes environnementales internes rigoureuses qui rencontrent ou surpassent les pratiques généralement acceptées de l'industrie, en ce qui concerne la performance environnementale. CSL continuera à adopter des mesures afin de réduire son impact sur l'environnement et d'utiliser les ressources de façon durable.

La protection de l'environnement et la prévention de la pollution représente des objectifs corporatifs fondamentaux. CSL s'engage à exercer ses activités, directement et de concert avec ses gestionnaires de flotte, de manière à :

- Respecter et, si techniquement possible, chercher à dépasser les obligations de conformité;
- Continuer à développer, mettre en place et mettre à jour un système de gestion environnementale au sein de CSL, et réaliser régulièrement des audits internes et externes afin de vérifier la conformité;
- Accroître la conscience environnementale, éduquer et encourager les employés de CSL à protéger l'environnement et la biodiversité;
- Évaluer et déterminer les impacts environnementaux significatifs des opérations de CSL afin de maîtriser et de réduire notre empreinte environnementale;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux objectifs de CSL;
- Communiquer volontairement et publiquement sur les performances environnementales par le biais d'un rapport sur le développement durable;
- Vérifier, mesurer et analyser régulièrement la performance environnementale des navires et autres activités de CSL de façon à établir volontairement des objectifs et des cibles précises à l'intérieur d'un programme d'amélioration continue;
- Communiquer à nos fournisseurs notre engagement à l'égard de l'environnement et les encourager à adopter une conscience environnementale similaire; et
- Renforcer la gouvernance environnementale en intégrant nos objectifs environnementaux dans la stratégie d'entreprise et en veillant à ce qu'ils soient examinés et approuvés par le comité de développement durable de l'entreprise et, le cas échéant, par le conseil d'administration.

### **DÉNONCIATION DE VIOLATION DE CETTE POLITIQUE**

Si vous êtes témoin d'une violation de cette politique, nous vous encourageons à le signaler en soumettant un rapport confidentiel et anonyme en cliquant sur le lien EthicsPoint de notre site internet ou en accédant directement au site [www.ethicspoint.com](http://www.ethicspoint.com). Ces deux méthodes vous offrent le choix de soumettre votre rapport par internet ou par téléphone via un numéro sans frais. Les informations contenues dans votre rapport nous seront envoyées par EthicsPoint sur une base totalement confidentielle et anonyme.